

CONDITIONS DE TRAVAIL (durée, rupture, CDD...)

LS 16/04
Page 1

➤ **Le forfait social serait supprimé pour les PME dotées d'un accord d'intéressement**

À compter du 1er janvier 2019, toutes les entreprises employant jusqu'à 250 salariés pourront distribuer de l'intéressement sans être assujetties au forfait social. Cette mesure devrait être intégrée au projet de loi Pacte (plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises) qui comprendra un panel de dispositions destinées à améliorer les dispositifs d'épargne salariale.

➤ **Le volet « égalité professionnelle » du projet de loi avenir professionnel sera arbitré en mai**

Proj. de loi du 6 avr. 2018 (liberté de choisir son avenir professionnel)

LS 16/04
Page 2

Le futur logiciel destiné à mesurer les écarts salariaux entre les femmes et les hommes dans les entreprises pourrait, dans un premier temps, ne pas être obligatoire, a indiqué Marlène Schiappa, le 12 avril, lors d'un rendez-vous organisé par l'Association des journalistes de l'information sociale (Ajis).

➤ **Un questions-réponses sur la rupture conventionnelle collective est publié**

Questions-réponses sur la rupture conventionnelle collective, version au 13 avril 2018

LS 18/04
Page 1

L'accord portant rupture conventionnelle collective (RCC) doit prévoir expressément l'engagement de l'employeur à maintenir l'emploi dans son entreprise. C'est ce qu'il ressort d'un questions-réponses sur la RCC mis en ligne par le ministère du Travail le 13 avril. Autres points éclaircis : la RCC ne fait pas disparaître les plans de départ volontaire et le dispositif ne doit pas être mobilisé pour organiser le départ des seniors de l'entreprise.

➤ **Libertés individuelles : La Cnil accompagne les entreprises dans leur transition vers le RGPD**

Rapport d'activité de la Cnil 2017, rendu public le 10 avril 2017

LS 19/04
Page 2

Tous les organismes doivent mettre, pour le 25 mai 2018, leur système de traitement de données personnelles en conformité avec le règlement européen sur la protection des données. La Cnil informe et outille les entreprises en ce sens et sera chargée de contrôler la mise en œuvre du RGPD. Dans son rapport d'activité qu'elle a présenté le 10 avril, elle souligne, que dans un premier temps, elle continuera à vérifier rigoureusement le respect des droits fondamentaux, mais que ses contrôles relatifs aux nouvelles obligations nées du RGPD viseront essentiellement à accompagner les organismes.

➤ **La réforme des retraites prend un nouveau départ**

Source AFP

LS 19/04
Page 5

La réforme des retraites, qu'Emmanuel Macron veut voir "votée en 2019", sera abordée le 19 avril au Sénat lors d'un colloque, alors que le gouvernement consulte depuis le 16 avril syndicats et patronats pour préparer le future "système unique" censé remplacer la quarantaine de régimes existants.

<p>LS 20/04 Page 1</p>	<p>➤ Le salarié ne doit subir aucune perte de salaire au titre de la prise de jours de RTT</p> <p><i>Cour de cassation, Chambre sociale, Arrêt n° 476 du 28 mars 2018, Pourvoi n° 16-27.626</i></p> <p>Sauf disposition spécifique de l'accord collectif de travail relative aux modalités du maintien de salaire en cas de réduction de la durée du travail, le salarié ne peut subir aucune perte de salaire au titre de la prise de jours de réduction du temps de travail (RTT). La Cour de cassation pose le principe dans un arrêt du 28 mars 2018, pour en déduire que la part variable de la rémunération, étroitement liée à l'activité et aux performances du salarié, doit être intégrée dans l'assiette de calcul de l'indemnité de RTT.</p>
<p>ECONOMIE</p>	
<p>LS 20/04 Page 2</p>	<p>➤ Le taux de chômage a baissé de 0,7 point en 2017</p> <p><i>INSEE, Première n° 1694, avril 2018</i></p> <p>L'année dernière, 71,5 % des personnes âgées de 15 à 64 ans en France (hors Mayotte) étaient actives, relève une étude de l'Insee du 18 avril qui dresse une « photographie du marché du travail » en 2017. Cette part est à son plus haut niveau depuis 1975. De plus, près de neuf actifs occupés sur dix étaient salariés, dont 84,6 % étaient employés en CDI ou fonctionnaires.</p>
<p>PROTECTION SOCIALE</p>	
<p>LS 17/04 Page 2</p>	<p>➤ Les rentes AT/MP sont revalorisées de 1 % depuis le 1er avril 2018</p> <p><i>Circ. du 29 mars du 2018 (rentes d'accidents du travail au 1er avril 2018)</i></p> <p>Les rentes et indemnités versées aux victimes d'accidents du travail et de maladies professionnelles (AT/MP) sont revalorisées de 1 % au 1er avril 2018, contre 0,3 % le 1er avril 2017.</p>
<p>RELATIONS SOCIALES (droit syndical ; IRP ; conventions et accords)</p>	
<p>LS 16/04 Page 4</p>	<p>➤ Droit à la déconnexion : la CFDT Cadres publie un guide</p> <p>Le droit de se déconnecter des outils numériques a fait son entrée dans le Code du travail en invitant les directions d'entreprise à négocier ou, à défaut, à rédiger une charte », rappelle la CFDT Cadres dans un communiqué de presse du 13 avril 2018. Pour travailler sur l'organisation du travail, l'organisation syndicale annonce avoir travaillé sur un guide téléchargeable, « synthèse des bonnes pratiques et mesures déjà négociées par les élus CFDT dans certaines entreprises.</p>
<p>LS 17/04 Page 1</p>	<p>➤ Le dépôt des accords collectifs d'entreprise est dématérialisé depuis le 28 mars</p> <p>Le régime juridique du dépôt des accords collectifs d'entreprise devrait évoluer très prochainement. Cela paraît probable, le ministère du Travail ayant annoncé sur son site Internet, le 4 avril, que leur dépôt à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) est désormais possible en ligne, via un site Internet dédié. Mais une base légale manque pour rendre ces nouvelles modalités opposables aux signataires des accords.</p>